



KPMG S.A.
Les Savoie
15 rue du Pré Paillard
CS 20121
Annecy-Le-Vieux
74941 Annecy
France

Téléphone : +33 (0)4 50 64 00 82
Télécopie : +33 (0)4 50 64 06 21
Site internet : www.kpmg.fr

Miliboo S.A.

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 30 avril 2022
Miliboo S.A.
Parc Altaïs - 17 rue Mira - 74650 Chavanod
Ce rapport contient 39 pages
Référence : DC/MLJ

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Les Savoie
15 rue du Pré Paillard
CS 20121
Annecy-Le-Vieux
74941 Annecy
France

Téléphone : +33 (0)4 50 64 00 82
Télécopie : +33 (0)4 50 64 06 21
Site internet : www.kpmg.fr

Miliboo S.A.

Siège social : Parc Altaïs - 17 rue Mira - 74650 Chavanod

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2022

A l'assemblée générale de la société Miliboo S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Miliboo S.A. relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mai 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Annecy-le-Vieux, le 5 août 2022

KPMG S.A.

Arnaud Scrève
Associé

miliboo.com

ETAT FINANCIERS ANNUELS

AU 30 AVRIL 2022

1	ETATS FINANCIERS COMPTABLES AU 30 AVRIL 2022	3
2	REFERENTIEL COMPTABLE DE LA SOCIETE	8
3	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	9
4	EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	13
5	NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	16
6	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	33

1 ETATS FINANCIERS COMPTABLES AU 30 AVRIL 2022

1.1 COMPTE DE RESULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2022 - 12 Mois -	30/04/2021 - 12 Mois -
Chiffre d'affaires	39 191	40 951
Production immobilisée	-	-
Subvention d'exploitation	21	9
Autres produits d'exploitation	430	429
Produits d'exploitation	39 643	41 389
Achats de marchandises et matières premières	(19 982)	(15 848)
Variation de stocks de marchandises et matières premières	3 319	871
Autres coûts accessoires	-	-
Autres achats et charges externes	(18 443)	(19 191)
Impôts, taxes et versements assimilés	(212)	(317)
Salaires et traitements	(2 429)	(2 425)
Charges sociales	(687)	(1 216)
Dotations aux amortissements et provisions	(494)	(667)
Autres charges	(159)	(56)
Charges d'exploitation	(39 088)	(38 848)
RESULTAT D'EXPLOITATION	554	2 541
Produits financiers	55	29
Charges financières	(330)	(726)
RESULTAT FINANCIER	(275)	(698)
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	280	1 843
Produits exceptionnels	174	229
Charges exceptionnelles	(439)	(108)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(265)	121
Impôt sur les bénéfices	16	(108)
RESULTAT DE L'EXERCICE	31	1 856
Nombre d'actions existantes à date de clôture ⁽¹⁾	5 447 691	4 968 151
Résultat de base par actions (hors actions propres)	0,006	0,378
Nombre d'actions maximales (i.e. incluant les émissions potentielles)	6 930 904	6 900 120
Résultat dilué par actions (hors actions propres)	0,005	0,271
⁽¹⁾ dont Nombre d'actions propres	54 375	52 925

1.2 BILAN

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	30/04/2022		30/04/2021	
		Brut	Amort. / Prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	5.9	2 387	1 542	845	404
Immobilisations corporelles	5.10	2 589	1 346	1 242	1 061
Immobilisations financières	5.11	1 538	386	1 152	1 277
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		6 514	3 275	3 239	2 742
Stocks	5.12	9 077	154	8 923	5 484
Clients et comptes rattachés	5.13	687	23	663	955
Autres créances	5.14	2 124	545	1 578	1 142
Valeurs mobilières de placement		94	-	94	109
Disponibilités		8 302	-	8 302	12 750
Comptes de régularisation	5.14	657	-	657	1 710
TOTAL ACTIF CIRCULANT		20 940	723	20 217	22 151
Ecart de conversion actif	5.14	13	-	13	1
TOTAL ACTIF		27 466	3 998	23 469	24 894
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	5.15			545	497
Primes d'émission				2 380	1 560
Réserve légale				10	10
Autres réserves				-	-
Report à nouveau				(928)	(2 784)
Résultat exercice				31	1 856
Subventions d'investissement	5.16			-	398
TOTAL CAPITAUX PROPRES				2 038	1 536
Provisions pour risques et charges	5.17			242	628
Emprunts obligataires convertibles	5.18			3 878	3 819
Emprunts et dettes établissements de crédit	5.19			6 863	7 741
Emprunts et dettes financières divers	5.19			35	14
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.20			5 354	5 677
Dettes fiscales et sociales	5.21			1 930	2 641
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5.21			-	2
Autres dettes	5.21			2 548	2 812
Comptes de régularisation	5.21			565	3
TOTAL DETTES				21 414	23 337
Ecart de conversion passif	5.21			17	21
TOTAL PASSIF				23 469	24 894

1.3 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros	Notes	30/04/2022 - 12 Mois -	30/04/2021 - 12 Mois -	30/04/2020 - 12 Mois -
OPERATIONS D'EXPLOITATION				
Résultat net		31	1 856	1 856
- Amortissements	5.5	398	306	306
- Provisions	5.5 & 5.17	(111)	711	711
- Plus-values de cession, nettes d'impôts		63	-	-
- Production immobilisée	5.2	-	-	-
- Subvention		-	(118)	(118)
- Autre	5.4	(465)	328	328
Total Variation de Trésorerie issue du Résultat de la période		(83)	3 083	3 083
- Variations de stock	5.12	(3 319)	(871)	(871)
- Variation des créances d'exploitation ou liées à l'activité	5.13 & 5.14	779	(1 497)	(1 497)
- Variation des dettes d'exploitation ou liées à l'activité	5.20 & 5.21	(956)	4 791	4 791
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'activité	5.13 / 14 & 15 5.19 & 5.20	(3 496)	2 423	2 423
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES		(3 579)	5 506	5 506
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT				
Acquisitions d'immobilisations	5.9 & 5.10	(1 026)	(563)	(563)
Cessions d'immobilisations	5.9 & 5.10	23	-	-
(Augmentations) / Réductions d'immobilisations financières	5.11	96	(571)	(571)
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(906)	(1 134)	(1 134)
OPERATIONS DE FINANCEMENT				
Augmentations de capital en numéraire (dont prime d'émission)		869	-	-
Emission d'Obligations Convertibles en Actions		-	2 500	2 500
Souscription d'emprunts bancaires	5.19	-	3 400	3 400
Remboursements d'emprunts	5.19	(867)	(478)	(478)
Subvention d'investissement reçue	5.16	-	-	-
Variation des comptes courant		21	4	4
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		22	5 427	5 427
VARIATION NETTE DE TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE		(4 463)	9 798	9 798
TRESORERIE & EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE		12 859	3 060	3 060
TRESORERIE & EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE		8 395	12 859	12 859
<i>Dont Concours bancaires courants</i>		-	()	()

1.4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital social	Primes d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Autres	Total
Situation au 30/04/2021	497	1 560	10	(2 784)	1 856	398	1 536
Affectation du résultat ⁽¹⁾				1 856	(1 856)		-
Résultat de la période					31		31
Augmentations de capital ⁽²⁾	48	840	19				907
Subventions d'investissements ⁽³⁾						(398)	(398)
Autres variations		(19)	(19)			-	(38)
Situation au 30/04/2022	545	2 380	10	(928)	31	-	2 038

- (1) Par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 21 octobre 2021 d'affecter le bénéfice au report à nouveau.
- (2) Emission d'actions ordinaires nouvelles par décision du Conseil d'Administration respectivement le 7 juin et le 27 septembre 2021, dans le cadre d'acquisition définitive d'instruments de capitaux. La prime d'émission liée à l'exercice de BSPCE en date du 3 juin 2021 s'élève à 840 K€, desquels se déduit un prélèvement sur ce poste de 19 K€ afin d'émettre des actions nouvelles dans le cadre du plan AGA 2020-3. Se reporter au paragraphe 4.5 du présent rapport.
- (3) Reclassement au poste des autres éléments de passif des participations du bailleur aux travaux d'aménagement des boutiques restant à étaler dans le compte de résultat (se référer au paragraphe 1.5 du présent rapport).

1.5 RETRAITEMENT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT FIGURANT A L'OUVERTURE DES COMPTES

La Société a bénéficié de participations des bailleurs des boutiques de Lyon et de Paris Madeleine afin de réaliser des travaux d'aménagement spécifiques des locaux loués.

Au cours des précédents exercices, la Société a considéré ces participations comme des subventions d'investissement. Et conformément au PCG, la Société a échelonné sur plusieurs exercices la constatation de l'enrichissement provenant de ces subventions. La Société a ainsi comptabilisé en résultat exceptionnel une quote-part de la subvention au fur et à mesure de l'amortissement de l'immobilisation ainsi financée. Seul figure au bilan, en capitaux propres, le montant net de la subvention non encore inscrite au compte de résultat.

Or, par analogie avec l'avis OEC n°29 sur la comptabilisation des franchises de loyer, il conviendrait de traiter les participations reçues ainsi :

Les participations des bailleurs sont assimilables à des minorations de loyer à étaler dans le temps ;

- Une quote-part de la participation reçue doit être reconnue en résultat opérationnel plutôt qu'en résultat exceptionnel ;
- La participation est étalée linéairement sur la durée du bail et non la durée d'amortissement des immobilisations ainsi financés ;
- La part restant à étaler est à reconnaître dans les autres éléments de passif (Produit constaté d'avance) et non dans les capitaux propres.

L'application de cette nouvelle méthode se traduit par les impacts suivants dans les comptes clos au 30 avril 2022 :

- reclassement de la part restant à étaler à l'ouverture de l'exercice, (398 K€) de capitaux propres à autres éléments de passif ;
- rectification des montants restant à étaler. En effet les participations ont été étalées sur la durée de vie des immobilisations financées et non la durée du bail. L'impact est la reconnaissance d'une charge exceptionnelle de 60 K€ ;

- reconnaissance dans le résultat opérationnel désormais de l'étalement, linéarisé dans le temps, de la participation aux travaux. L'impact est une minoration du poste de loyers de 103 K€.
- Ci-dessous les principaux postes de l'exercice antérieur (clôture au 30/04/2021) induits par le retraitement des subventions d'investissement liées à la participation des bailleurs des boutiques de Lyon et de Paris Madeleine.

a. Compte de Résultat

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2021 - 12 Mois - Avant correction	30/04/2021 - 12 Mois - Après correction	Variation
Chiffre d'affaires	40 951	40 951	-
Production immobilisée	-	-	-
Subvention d'exploitation	9	9	-
Autres produits d'exploitation	429	429	-
Produits d'exploitation	41 389	41 389	-
Charges d'exploitation	(38 848)	(38 763)	(85)
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 541	2 626	(85)
RESULTAT FINANCIER	(698)	(698)	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	1 843	1 928	(85)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	121	(24)	145
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 856	1 796	60

b) Bilan

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2021 Avant Correction	30/04/2021 Après Correction	Variation
	Net	Net	Net
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 742	2 742	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT	22 151	22 151	-
TOTAL ACTIF	24 894	24 894	-
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	497	497	-
Primes d'émission	1 560	1 560	-
Réserve légale	10	10	-
Report à nouveau	(2 784)	(2 784)	-
Résultat exercice	1 856	1 796	60
Subventions d'investissement	398	-	398
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 536	1 078	458
Provisions pour risques et charges	628	628	-
Emprunts obligataires convertibles	3 819	3 819	-
Emprunts et dettes établissements de crédit	7 741	7 741	-
Emprunts et dettes financières divers	14	14	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 677	5 677	-
Dettes fiscales et sociales	2 641	2 641	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2	2	-
Autres dettes	2 812	2 812	-
Comptes de régularisation	3	461	(458)
TOTAL DETTES	23 337	23 795	(458)
Ecart de conversion passif	21	21	-
TOTAL PASSIF	24 894	24 894	0

2 REFERENTIEL COMPTABLE DE LA SOCIETE

Les comptes annuels de la Société ont été établis en conformité avec les dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 relatifs au plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La Société ne remplissant pas les critères définis par le règlement R.233-16, elle n'est pas dans l'obligation d'établir des comptes consolidés. Les comptes sociaux sont clôturés au 30 avril de chaque année, les comptes intermédiaires sont établis au 31 octobre de chaque année.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de l'exercice. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de l'exercice du changement.

3 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Généralités

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement à des logiciels, des applications, ou plus généralement à des évolutions de son système d'information propriétaire.

Les immobilisations incorporelles sont également constituées des marques et noms de domaine acquis, comptabilisés à leur coût d'acquisition, comprenant le prix d'achat et les frais accessoires.

Ces immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue, à savoir :

- pour les logiciels : 1 an à 3 ans ;
- pour les noms de domaine : 1 à 10 ans.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées au compte de résultat dans le poste « dotations aux amortissements et provisions ».

Frais de développement informatique

Les frais de développement informatique sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Les frais de développement informatique relatifs à des projets répondant aux critères d'activation sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis linéairement sur 3 ans à compter de leur date de début d'utilisation.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées au compte de résultat dans le poste « dotations aux amortissements et provisions ».

A la clôture, les projets non terminés sont comptabilisés en avance et acomptes sur immobilisations incorporelles.

3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production et amorties selon les durées moyennes suivantes :

- Matériel : 2 à 5 ans en linéaire ;
- Agencement et installations : 4 à 10 ans en linéaire ;
- Matériel et mobilier de bureau : 5 à 10 ans en linéaire ;
- Matériel informatique : 3 à 5 ans en linéaire.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées au compte de résultat dans le poste « dotations aux amortissements et provisions ».

3.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition et sont, si nécessaire, dépréciées pour tenir compte de leur valeur d'inventaire à la date de clôture.

Les immobilisations financières sont constituées de :

- Titres de Participation ;
- Créances rattachées à des participations ;
- Dépôts et cautionnements ;
- Actions propres et espèces détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

3.4 DEPRECIATION DES ACTIFS

Lorsqu'il existe un quelconque indice démontrant que la valeur des immobilisations corporelles, incorporelles ou financières est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué.

La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage. Cette dernière est calculée en fonction des flux nets de trésorerie attendus de ces actifs.

Aucun indice de perte de valeur n'a été détecté sur l'exercice remettant en cause la valeur des actifs corporels et incorporels.

3.5 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont constatées lorsque, à la date de clôture, il existe une obligation de la Société à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques de la Société ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime de tiers concernés par le fait que la Société assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la Société doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée. Une information est alors fournie en annexe.

3.6 STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût de revient réel. Le coût de la sous-activité et les intérêts sont exclus de la valeur des stocks.

Les matières et marchandises sont majoritairement achetées en devises étrangères. Ils ont été évaluées au prix d'achat converti au jour de la lettre de connaissance majoré des coûts de transports, de douane et de contrôle qualité. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les stocks ont été dépréciés le cas échéant pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Une provision pour dépréciation est constatée en fonction des perspectives de vente, des évolutions technologiques et plus généralement du risque lié à l'obsolescence.

Une dépréciation est aussi constatée lorsque la valeur de réalisation des stocks en fin d'exercice est inférieure à leur coût d'acquisition. Il en est de même lorsque les stocks présentent des risques de non-écoulement à des conditions normales.

3.7 CREANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont relatives principalement aux créances commerciales envers les places de marché. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des impossibilités de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les autres créances comprennent principalement les créances fiscales, par exemple la TVA.

3.8 OPERATIONS EN DEVISES ETRANGERES

Les transactions libellées en devises – principalement USD, CNY, GBP et CHF - sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction.

En fin d'exercice, les créances et les dettes libellées en devises sont converties sur la base du taux de change de clôture. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en écart de conversion, actif et passif. Toute provision pour risque de perte de change est intégrée au résultat financier.

Les écarts de règlements des dettes et créances commerciales sont comptabilisés dans les postes d'autres charges et autres produits, partie intégrante du résultat opérationnel.

3.9 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Suite à l'interprétation IFRIC sur IAS 19 « avantages au personnel », l'ANC (autorité des normes comptables) a décidé d'introduire un choix de méthode relative à la répartition des droits à prestations pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite (conditions cumulatives), et a procédé à la mise à jour de sa recommandation 2013-02 en conséquence.

Les entités ont désormais le choix de la répartition linéaire des droits qui peut se faire à partir :

- soit de la date de prise de service du membre du personnel ;
- soit de la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire la date avant laquelle les services rendus par le membre du personnel n'affectent ni le montant ni l'échéance des prestations (décision IFRS IC).

Dans ce deuxième cas, la charge correspondant aux avantages concernés est donc comptabilisée entre la date permettant d'atteindre l'ancienneté maximum attendue et la date de départ en retraite. La société a opté pour le maintien de la méthode appliquée à l'ouverture de l'exercice clos 30 avril 2022, soit la répartition linéaire des droits à compter de la date de prise de service des employés.

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultat mais sont mentionnés dans les engagements hors bilan. Le montant correspond à la valeur actualisée des engagements, diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Les critères qui ont été retenus au 30 avril 2022 par la Société étaient les suivants :

- Paramètres économiques :
 - Revalorisation annuelle des salaires de 3% ;
 - Taux d'actualisation retenu de 2% ;
 - Taux de rotation retenu de 1.5% ;
 - Table de mortalité : INSEE 2014-2016.
- Paramètres sociaux :
 - Départ volontaire à 65 ans ;
 - Taux de charges sociales moyen de 44%.

Pour rappel, les critères qui ont été retenus au 30 avril 2021 par la Société sont les suivants :

- Paramètres économiques :
 - Revalorisation annuelle des salaires de 3 % ;
 - Taux d'actualisation retenu de 1 % ;
 - Taux de rotation retenu de 1,5% ;
 - Table de mortalité : INSEE 2014-2016.

- Paramètres sociaux :
 - Départ volontaire à 65 ans ;
 - Taux de charges sociales moyen de 44 %.

3.10 CHIFFRE D'AFFAIRES

La reconnaissance du chiffre d'affaires a lieu lors du transfert des risques et de propriété, à savoir lors de la remise du bien au transporteur. Il est principalement constitué :

- des ventes de marchandises,
- de la facturation d'éco-participation et de frais de port
- de la refacturation aux transporteurs de litiges sur marchandises perdues ou abimées.

3.11 FRANCHISES DE LOYER

Une franchise de loyer accordée, exceptionnelle par rapport aux conditions du marché, entraîne une variation des échéances contractuelles qui n'est justifiée ni techniquement ni économiquement. L'avis OEC N°29 de 1995 sur la comptabilisation des contrats de location préconise de linéariser les loyers sur la durée du contrat, de manière à traduire les avantages économiques procurés par le bien de période en période. Dans ce cas, le produit de la franchise est étalé sur la durée du contrat, une charge à payer étant alors comptabilisée pendant la période de franchise. Il en résulte une répartition linéaire des loyers inégalement répartie dans le temps (cas des franchises), conformément à l'utilisation réelle du bien et non à la lettre du contrat.

3.12 PARTICIPATION DES BAILLEURS AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES BOUTIQUES

Les avantages accordés par le bailleur au preneur et qui n'ont pas d'autre contrepartie pour le bailleur que de trouver un locataire constituent pour le preneur, une ristourne sur loyers qui est constatée linéairement en résultat sur la durée du bail, de manière homogène avec le traitement appliqué pour la comptabilisation des franchises.

Seul figure au bilan, dans le poste de Produits Constatés d'Avance, le montant net de la subvention non encore inscrite au compte de résultat.

3.13 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et les charges qui, par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, ne relèvent pas des activités courantes du groupe, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

3.14 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre d'actions ordinaires existantes à la clôture de l'exercice, augmentée du nombre maximal d'actions à émettre eu égard aux instruments de capitaux en circulation existants alors.

4 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

4.1 ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société MILIBOO est spécialisée dans le secteur de vente de mobilier en ligne. Son activité consiste en l'import-export de marchandises non réglementées, la vente et la distribution de biens non réglementés.

4.2 FERMERTURE DES BOUTIQUES JUSQU'AU 19 MAI 2021

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie liée au Covid-19, le gouvernement français a, par voie réglementaire¹, imposé la fermeture au public des établissements commerciaux, sauf pour un nombre restreint d'activités limitativement identifiées.

La Société a été contrainte de procéder à la fermeture de sa boutique de Paris Madeleine le 20 mars 2021 et de sa boutique de Lyon Grolée le 26 mars 2021. L'ensemble des 12 salariés ont été mis en chômage temporaire durant toute la période de fermeture.

Le 19 mai 2021, les boutiques de Paris et de Lyon ont pu rouvrir au public, suite aux mesures de levée de restrictions sanitaires.

Ces fermetures ont grevé une partie des revenus de Miliboo sur la fin de l'exercice fiscal dernier (clos au 30 avril 2021) et la majeure partie du premier mois de l'exercice fiscal en cours.

4.3 OUVERTURE DE LA BOUTIQUE RUE DE RIVOLI A PARIS

Miliboo a ouvert, le 21 juin 2021, sa troisième boutique, située au 83 bis rue de Rivoli à Paris 1er.

La Société avait préalablement conclu avec la société Elyreal, un bail commercial avec prise d'effet au 17 mars 2021, d'une durée de 7 ans, extensible à 10 ans, portant sur un local à usage commercial d'une surface de 446 m².

4.4 INTERNALISATION DES ACTIVITES LOGISTIQUES

A son lancement, la société a fait le choix d'externaliser sa logistique. Cependant ses récentes phases de croissance ont fait naître de nouveaux besoins de capacité de stockage et de savoir-faire, en termes de processus organisationnel et de méthode logistique, que son sous-traitant, ayant démontré ses limites sur ces sujets, n'avait pas la capacité de satisfaire.

La société a donc fait le choix d'internaliser sa logistique afin de répondre à son changement de dimension et de sécuriser l'une des conditions favorisant sa trajectoire de croissance. A cet effet Miliboo a créé sa filiale Milistock.

Milistock opère, depuis une plateforme logistique de près de 20.000 m², située à Saint-Martin-de-Crau dans les Bouches-du-Rhône, l'intégralité de l'activité logistique de Miliboo (réception containers, stockage, préparation commandes et expédition). Ce site permet à Miliboo de doubler *a minima* ses volumes de stockage et de d'augmenter significativement sa capacité et sa rapidité de traitement des commandes clients.

Cette internalisation, entamée à la toute fin du mois de janvier 2021, s'est achevée en début d'exercice.

¹ Pour la boutique de Paris Madeleine, Décret n°2021-296 du 19 mars 2021 (JORF n°0068 du 20 mars 2021) modifiant le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Pour la boutique de Lyon Grolée, Décret n°2021-325 du 26 mars 2021 (JORF n°0074 du 27 mars 2021) modifiant les décrets n°2020-1262 du 16 octobre 2020 et n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Le contrat qui liait, depuis 2019, Miliboo à son prestataire logistique externe a pris fin au 30 juin 2021.

4.5 ACQUISITION DEFINITIVE D'INSTRUMENTS DE CAPITAUX

EXERCICE DE BSPCE

Le Conseil d'Administration a décidé le 17 juin 2016 l'attribution, sous condition d'exercice dans un délai de 5 ans, de 289.631 BSPCE au bénéfice du mandataire dirigeant. Chaque BSPCE donne le droit de souscrire à une action ordinaire de la Société au prix de 3 euros par action.

Le 7 juin 2021, le Conseil d'Administration a constaté que le mandataire dirigeant a adressé, le 3 juin 2021, à la société, un bulletin de souscription, aux termes duquel il indique exercer la totalité des 289.631 BSPCE attribués, correspondant à la souscription de 289 631 actions nouvelles pour un montant global de 868.893 euros.

En conséquence le Conseil d'Administration a décidé l'émission de 289.631 actions nouvelles par prélèvement sur la prime d'émission nouvellement enregistrée.

Le capital social a ainsi été porté à 525.778,30 euros divisé en 5.257.782 actions ordinaires de 0,10 euros de valeur nominale chacune entièrement libérées et de même catégorie.

AGA – PLAN 2020-3

Le Conseil d'Administration a décidé le 28 septembre 2020 l'attribution gratuite sous conditions de présence et de performance de 189.909 actions ordinaires MILIBOO existantes ou à émettre au profit du mandataire social dirigeant et a fixé les périodes d'acquisition et de conservation à un an chacune.

Au terme de la période d'acquisition, et les conditions de présence et de performance inscrites au plan étant respectées, les actions ont été définitivement attribuées à son bénéficiaire. Elles demeurent incessibles pendant une période d'un an à l'exception d'au moins 10% des actions qui lui ont été attribuées et qui devront être conservées au nominatif, jusqu'à l'expiration de son mandat ou de tout autre mandat, au sein de la Société.

La société ne disposait pas d'actions auto-détenues en nombre suffisant pour pourvoir à cette acquisition définitive. En conséquence le Conseil d'Administration a décidé le 27 septembre de l'émission de 189.909 actions nouvelles par prélèvement sur le compte des réserves.

Le capital social a ainsi été porté à 544.769,10 euros divisé en 5.447.691 actions ordinaires de 0,10 euros de valeur nominale chacune entièrement libérées et de même catégorie.

AGA – PLAN 2020-1

Le Conseil d'Administration a décidé le 28 septembre 2020 de l'attribution gratuite sous conditions de présence de 7.723 actions ordinaires MILIBOO existantes ou à émettre au profit de cadres clés et a fixé la fin de période d'acquisition au 2 janvier 2022 et la période de conservation à deux ans à compter de la date d'acquisition.

Au terme de la période d'acquisition, et les conditions de présence inscrites au plan étant respectées pour deux des trois cadres concernés, 5.822 actions ont été définitivement attribuées à leurs bénéficiaires. Elles demeurent incessibles pendant une période de deux ans.

La société disposait d'actions auto-détenues en nombre suffisant pour pourvoir à cette acquisition définitive.

4.6 OUVERTURE D'UNE FILIALE EN ESPAGNE - MILIBOO S.L.

Miliboo ambitionne d'accroître significativement son activité à l'international. Cela nécessite un renforcement de ses équipes dédiées. Cependant la société est confrontée à des difficultés de recrutement de profils qualifiés et polyglottes sur son bassin d'emploi proche.

Après étude de différentes options, Miliboo a décidé d'ouvrir un bureau à l'étranger afin d'y recruter localement les profils recherchés.

Elle a, pour ce faire, créé le 28 décembre 2021 une filiale – Miliboo S.L. – basée en Espagne et lancé des campagnes de recrutement.

La filiale est devenue totalement opérationnelle au cours du premier trimestre 2022.

4.7 IMPACT DU CONFLIT UKRAINIEN SUR L'ACTIVITE

La Société ne commercialise pas ses produits ni en Russie ni en Ukraine. Elle ne fait également pas appel directement à des fournisseurs présents sur ces deux territoires.

Le conflit ukrainien n'a donc pas d'impact direct sur l'activité de la Société.

5 NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

5.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2022 - 12 Mois -	30/04/2021 - 12 Mois -
Ventes de marchandises	37 578	39 230
Eco-Participation (Eco-Mobilier; D3E)	421	489
Participation aux frais de port	1 061	1 084
Refacturations diverses	132	148
Chiffre d'affaires	39 191	40 951
<i>Ventilation du poste de ventes de marchandises :</i>	30/04/2022 - 12 Mois -	30/04/2021 - 12 Mois -
France	32 849	34 087
Communauté Economique Européenne	4 729	5 034
Export	1	109
Ventes de marchandises	37 578	39 230

Le chiffre d'affaires de l'exercice a démontré une bonne résistance par rapport à une année 2020-21 en tout point exceptionnelle. Il s'établit à 39.191 K€, en baisse de 1.759 K€ (-4.3%) par rapport à l'an passé et en hausse de 30.9% par rapport au dernier exercice avant crise sanitaire (2019-20).

Miliboo a réalisé au 1^{er} trimestre 2021-22 (mai à juillet) un chiffre d'affaires de 8.972 K€, réitérant quasiment celui enregistré au 1^{er} trimestre de l'exercice 2020-21, alors en croissance record de +41,2%. Ce premier trimestre s'est déroulé dans un environnement de consommation plus normalisé et a été pénalisé par des retards de production et d'import entraînant des ruptures de disponibilité de produits.

Malgré ce contexte de tensions inédit sur la chaîne d'approvisionnement, Miliboo a renforcé progressivement la disponibilité de ses produits pour répondre à une demande toujours bien orientée. La société a ainsi réussi à réaliser un chiffre d'affaires de 9.441 K€ au 2^{ème} trimestre (août à octobre), en croissance de +4,3% par rapport à celui enregistré au 2^{ème} trimestre de l'exercice 2020-21.

Le chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre (novembre à janvier) est resté solide. Il s'est établi à 11.491 K€ contre 11.866 K€ au 3^{ème} trimestre de l'exercice précédent, en retrait de -3,2%. La base de comparaison sur ce 3^{ème} trimestre était particulièrement exigeante. Pour rappel, au cours du 3^{ème} trimestre de l'exercice passé, Miliboo avait enregistré un chiffre d'affaires trimestriel record, et tout particulièrement en décembre 2020, qui combinait à lui seul la tenue du « Black Friday » et la levée progressive des restrictions liées à la crise sanitaire avec une réouverture des boutiques.

Le chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre (février à avril) s'est établi à 9.288 K€, en retrait de -14,1%. Cette baisse attendue provient d'une conjoncture devenue moins favorable pour la consommation des ménages durant la période et se compare à une base particulièrement exigeante compte tenu du niveau d'activité très élevé enregistré à la même période l'an passé (croissance organique de +47% boostée par les ventes internet pendant le 3^{ème} confinement en France). Miliboo enregistre une progression de +26% par rapport au 4^{ème} trimestre 2019-20 avant crise sanitaire.

La France – 86.2% du CA total – affiche une croissance négative annuelle de 3.8%, totalement liée à l'activité du 4^{ème} trimestre (cf. plus haut). Le résultat de l'activité en France comprend en outre un retrait stratégique, tout au long du premier semestre, de *marketplace* jugées moins rentables.

L'activité à l'international est en recul de 7.5%, expliqué principalement par le retrait stratégique opéré sur les marchés UK et Suisse, jugés contraignants et non rentables.

Le panier moyen de l'exercice a progressé de 12.4% pour s'établir à 305 € HT contre 271 € HT l'an passé.

5.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2022 - 12 Mois -	30/04/2021 - 12 Mois -
Production Immobilisée	-	-
Reprise amortissements et provisions d'exploitation	298	149
Transferts de charge d'exploitation	76	177
Subventions d'exploitation	21	9
Gain de change sur créance et dettes commerciales	44	101
Autres produits	12	3
Produits d'exploitation hors Chiffre d'Affaires	451	438

Les autres produits d'exploitation restent globalement stables sur l'exercice.

5.3 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2022 - 12 Mois -	30/04/2021 - 12 Mois -
Publicité, relations publiques, marketing	(4 605)	(5 103)
Transports de biens	(5 013)	(5 649)
Frais de stockage	(521)	(888)
Rémunérations d'intermédiaires	(2 681)	(2 172)
Honoraires	(434)	(383)
Sous-traitance générale	(2 027)	(2 509)
Locations et crédit bail	(1 698)	(1 396)
Services bancaires	(271)	(298)
Commissions sur emprunt	(14)	(3)
Déplacements	(144)	(97)
Divers	(1 036)	(694)
Autres achats et charges externes	(18 443)	(19 191)

Le total des « autres achats et charges externes » s'établissent à 18.443 K€ pour l'exercice, contre 19.191 pour l'exercice précédent, soit une diminution de 748 K€ (-3.9%).

Miliboo a optimisé ses coûts d'exploitation au rang desquels :

- les dépenses de « Publicité, relations publiques, marketing » ont été ramenées à 11.7% du chiffre d'affaires contre 12.5% sur l'exercice précédent (-498 K€) ;
- les coûts « Transport de biens » ont été améliorés, s'établissant à 12.8% du chiffre d'affaires contre 13.8% sur l'exercice précédent (-635 K€).

Parallèlement la société enregistre des charges nouvelles telles principalement celles liées à sa nouvelle boutique rue de Rivoli ouverte en juin (610 K€ de cout d'exploitation total pour l'exercice).

5.4 CHARGES DE PERSONNEL

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2022 - 12 Mois -	30/04/2021 - 12 Mois -
Salaires et traitements	(2 429)	(2 425)
Charges sociales	(673)	(887)
Attribution Gratuite d'Actions	(15)	(328)
Charges de personnel	(3 117)	(3 640)

5.5 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2022 - 12 Mois -	30/04/2021 - 12 Mois -
Dotations aux amortissements	(398)	(306)
Dotations aux provisions	(96)	(361)
Dotations aux amortissements et provisions	(494)	(667)
<i>dont ventilation des dotations aux amortissements</i>	30/04/2022 - 12 Mois -	30/04/2021 - 12 Mois -
Sur immobilisations incorporelles	(31)	(30)
Sur immobilisations corporelles	(367)	(276)
Dotation aux amortissements	(398)	(306)

5.6 RESULTAT FINANCIER

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2022 - 12 Mois -	30/04/2021 - 12 Mois -
Intérêts des comptes courants	11	8
Escomptes obtenus	7	4
Gains de change	36	10
Autres produits financiers	-	5
Reprise sur provisions financières	1	1
Produits financiers	55	29
Intérêts des emprunts et des dettes	(154)	(123)
Intérêts des comptes courants	-	-
Pertes de change	(18)	(129)
Pertes sur créances liées à des participations	-	(46)
Autres charges financières	-	(0)
Dotations aux provisions financières	(137)	(422)
Dotations aux dépréciations financières	(20)	(5)
Charges financières	(330)	(726)
Résultat financier	(275)	(698)

5.7 RESULTAT EXCEPTIONNEL

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2022 - 12 Mois -	30/04/2021 - 12 Mois -
Produits de cession d'éléments d'actifs	23	-
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	9	6
Autres produits exceptionnels	71	223
Reprises de provisions exceptionnelles	72	-
Produits exceptionnels	174	229
VNC d'éléments d'actifs cédés ou mis au rebut	(86)	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(271)	(25)
Autres charges exceptionnelles	(74)	(12)
Dotations aux provisions exceptionnelles	(8)	(72)
Charges exceptionnelles	(439)	(108)
Résultat exceptionnel	(265)	121

5.8 IMPOT SUR LE RESULTAT

<i>Ventilation de l'impôt sur les bénéfices</i>	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Résultat net
30/04/2022			
Résultat avant impôts	280	(265)	15
Impôts	-	-	(16)
Résultat après impôt	280	(265)	31
30/04/2021			
Résultat avant impôts	1 843	121	1 964
Impôts	-	-	108
Résultat après impôt	1 843	121	1 856

5.9 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2021	Acquisitions Dotations	Activation d'Immo en cours ou d'Avances N-	Cessions, Mises au Rebut, Reprises	30/04/2022
Valeurs brutes	1 915	547	-	(75)	2 387
Concessions et droits	11				11
Logiciels	1 545	10	16		1 571
Autres immos incorporelles	16				16
Immobilisation incorporelles en cours	72			(72)	-
Avances sur immobilisation incorporelles	271	537	(16)	(3)	789
Amortissements	1 583	28	4	(72)	1 542
Concessions et droits	3				3
Logiciels	1 492	28	4		1 523
Autres immos incorporelles	16				16
Immobilisation incorporelles en cours	72			(72)	-
Avances sur immobilisation incorporelles	-				-
Valeurs nettes	332	519	(4)	(3)	845

5.10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2021	Acquisitions / Dotations	Activation d'Immo en cours ou d'Avances N-	Cessions, Mises au Rebut, Reprises	Autres	30/04/2022
Valeurs brutes	2 112	479	-	(2)	-	2 589
Matériel et outillage	124	8				132
Installations et agencements	1 391	358	17			1 766
Matériel de transport	7			(1)		6
Matériel de bureau et informatique	483	108				591
Avances sur Immobilisations	106	5	(17)	(1)		93
Immobilisation corporelles en cours	-					-
Amortissements	980	367	-	()	-	1 346
Matériel et outillage	85	14				99
Installations et agencements	610	246				857
Matériel de transport	6			()		6
Matériel de bureau et informatique	278	106				385
Avances sur Immobilisations	-					-
Immobilisation corporelles en cours	-					-
Valeurs nettes	1 132	112	-	(2)	-	1 242

5.11 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2021	Acquisitions Dotations	Cessions, Mises au Rebut, Reprises	Rebours de dépôts et cautions	30/04/2022
Valeurs brutes	1 644	1 463	(1 551)	(18)	1 538
Autres participations	974	10	(68)		915
<i>dont créances rattachées à des participations</i>	433		(68)		365
Autres titres immobilisés	-				-
Prêts au personnel	-	1	(1)		1
Dépôts et cautionnements	485	26	(10)	(18)	482
Contrat de liquidité - Actions auto-détenues	82	743	(730)		95
Contrat de liquidité - Espèces	104	684	(743)		45
Provisions	367	20			386
Valeurs nettes	1 277	1 443	(1 551)	(18)	1 152

5.12 STOCKS ET EN-COURS

<i>En milliers d'euros</i>	Montant brut	Dépréciation	30/04/2022
Stock de matières premières	5	(5)	-
Stock de marchandises	9 073	(149)	8 923
Valeurs nettes	9 077	(154)	8 923

<i>En milliers d'euros</i>	Montant brut	Dépréciation	30/04/2021
Stock de matières premières	100	(100)	-
Stock de marchandises	5 659	(175)	5 484
Valeurs nettes	5 758	(274)	5 484

5.13 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

<i>En milliers d'euros</i>	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2022
Valeurs brutes	687			687
Provison pour dépréciation	(23)			(23)
Valeurs nettes	663	-	-	663

<i>En milliers d'euros</i>	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2021
Valeurs brutes	984			984
Provison pour dépréciation	(29)			(29)
Valeurs nettes	955	-	-	955

5.14 AUTRES CREANCES, COMPTES DE REGULARISATION ET ECARTS DE CONVERSION ACTIF

En milliers d'euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2022
Valeurs brutes	2 793	-	-	2 793
Créances sociales et fiscales (hors TVA)	539			539
Fournisseurs débiteurs	298			298
Créances Intra-Groupe	1 275			1 275
Débiteurs Divers	12			12
Crédit impôt compétitivité	-			-
Charges constatées d'avance	657			657
Ecarts de conversion actif	13			13
Provisions	(545)			(545)
Valeurs nettes	2 248	-	-	2 248

En milliers d'euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2021
Valeurs brutes	3 275	-	-	3 275
Créances sociales et fiscales	597			597
Fournisseurs débiteurs	274			274
Créances Intra-Groupe	668			668
Débiteurs Divers	25			25
Crédit impôt compétitivité	-			-
Charges constatées d'avance	1 710			1 710
Ecarts de conversion actif	1			1
Provisions	(421)			(421)
Valeurs nettes	2 854	-	-	2 854

5.15 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Composition du capital social	30/04/2021	Créées	Remboursées	30/04/2022
30/04/2022				
Actions Ordinaires	4 968 151	479 540		5 447 691
Valeur Nominale	0,10	0,10		0,10

Deux émissions de titres nouveaux ont été effectuées :

- 289.631 actions, par décision du Conseil d'Administration du 7 juin 2021 suite à l'exercice des BSPCE par le mandataire dirigeant ;
- 189.909 actions, par décision du Conseil d'Administration du 27 septembre 2021, suite à acquisition définitive d'actions gratuites attribuées le 28 septembre 2020.

Le capital social a ainsi été porté, au cours de l'exercice, à 544.769,10 euros divisé en 5.447.691 actions ordinaires de 0,10 euros de valeur nominale chacune entièrement libérées et de même catégorie.

La conversion de l'emprunt obligataire auprès de M6 (cf. paragraphe 5.17 du présent rapport), représenterait un nombre maximal d'actions ordinaires nouvelles à émettre de 1.483.213, donnant accès à 21.4% du capital post-émission.

5.16 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros	30/04/2021	Dotations	Reprises	30/04/2022
Provisions pour pertes de change	1	13	(1)	13
Provisions pour litiges	-			-
Provision garantie clients	239		(52)	186
Provision pour impôts	-			-
Autres provisions pour risques	-	8		8
Autres provisions pour charges	387		(352)	35
Provisions pour risques et charges	628	20	(406)	242

5.17 EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES

En milliers d'euros	30/04/2021	Contracté	Remboursé	Converti	Gain	30/04/2022
Emprunt obligataire envers M6	3 750					3 750
Intérêts sur emprunts obligataire envers M6	69	59				128
Autres intérêts sur emprunt obligataire	-					-
Emprunts obligataires convertibles	3 819	59	-	-	-	3 878

Pour rappel, la société a émis deux emprunts obligataires à destination du Groupe M6 dans le cadre de son partenariat media-for-equity, par voie de conversion de dette fournisseur. Les emprunts combinés représentent 375.000 obligations convertibles en actions, valorisées 3.750 K€.

Les obligations portent un intérêt annuel fixe de 1,50%, capitalisé annuellement et qui sera, soit payé in fine en numéraire, soit converti en actions par voie de compensation de créance. Ces intérêts s'élevaient à 128 K€ à la clôture de l'exercice.

Ces obligations, et les intérêts attachés, ont été convertis au 1^{er} juillet 2022 (se reporter à la section 6 - Evénements post-clôture du présent rapport).

5.18 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

En milliers d'euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2022
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 662	5 141	60	6 863
Dettes financières diverses	35			35
Concours bancaires courants	-			-
Emprunts et dettes financières	1 697	5 141	60	6 898

En milliers d'euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2021
Emprunts auprès des établissements de crédit	888	6 533	320	7 741
Dettes financières diverses	14			14
Concours bancaires courants	0			0
Emprunts et dettes financières	902	6 533	320	7 755

La société n'a contracté aucun nouvel emprunt sur l'exercice.

La société ne bénéficie d'aucune ligne court-terme.

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont composés de :

- a. Un emprunt auprès de la Banque Publique d'Investissement :
 - Montant : 250 K€, souscrit en euros ;
 - Objet : Financement des frais de lancement industriel et commercial d'une innovation ;
 - Versement des fonds : 27/07/2017 ;
 - Durée : 7 ans ;
 - Remboursement : 20 versements trimestriels à terme échu après une période différé de 24 mois au cours desquels seuls les intérêts seront perçus. Le premier le 31 décembre 2019, le dernier le 31 mars 2025 ;
 - Taux annuel : 4,95%.

Au 30 avril 2022, cet emprunt figure au bilan pour 150 K€.

b. Un emprunt auprès du Grand Annecy via la BPI :

- Montant : 40 K€, souscrit en euros
- Objet : Financement du développement d'une gamme de mobilier connecté
- Versement des fonds le 20/07/2017
- Durée : 8 ans,
- Remboursement : en 20 versements trimestriels, d'un montant égal, à terme échu après une période différé de 24 mois au cours desquels seuls les intérêts seront perçus. Le premier le 31 décembre 2020, le dernier le 30 septembre 2025,
- Taux annuel : 0,00%.

Au 30 avril 2022, cet emprunt figure au bilan pour 28 K€.

c. Un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne :

- Montant : 750 K€, souscrit en euros
- Objet : Renforcement du fond de roulement.
- Versement des fonds au mois de janvier 2018
- Durée : 4 ans,
- Remboursement : échéances mensuelles constantes.
- Taux annuel : 0,65%.

Au 30 avril 2022, cet emprunt figure au bilan pour 64 K€.

d. Un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne :

- Montant : 104 K€, souscrit en euros
- Objet : Matériel de climatisation et de contrôle d'accès.
- Versement des fonds : 30/04/2019 ;
- Durée : 5 ans ;
- Remboursement : 60 mensualités à échéance constante, la première intervenant le 05/06/2019 et la dernière le 05/11/2024 ;
- Taux annuel : 0,90%.

Au 30 avril 2022, cet emprunt figure au bilan pour 55 K€.

e. Un emprunt auprès de la Banque Publique d'Investissement :

- Montant : 600 K€, souscrit en euros
- Objet : Lancement Industriel et Commercial
- Versement des fonds : 16 janvier 2020;
- Durée : 7 ans ;
- Remboursement : 20 versements trimestriels à terme échu après une période différé de 24 mois au cours de laquelle seuls les intérêts seront perçus;
- Taux annuel : 4,56%.

Au 30 avril 2022, cet emprunt figure au bilan pour 600 K€.

f. Un emprunt auprès de la Société Générale :

- Montant : 600 K€, souscrit en euros
- Objet : Aménagement Boutique Lyon
- Versement des fonds le 14/11/2017
- Durée : 7 ans,
- Remboursement : en 81 versements mensuels après une période différé de 3 mois.
- Taux annuel : 0,40%.

Au 30 avril 2022, cet emprunt figure au bilan pour 269 K€.

g. Un emprunt auprès de la Société Générale :

- Montant : 700 K€, souscrit en euros
- Objet : Renforcement du fond de roulement.
- Versement des fonds le 21/12/2017
- Durée : 4 ans,
- Remboursement : en 16 trimestrialités à échéance constante, la première intervenant le 21/03/18 et la dernière le 21/06/2022.
- Taux annuel : 0,90%.

Au 30 avril 2022, cet emprunt figure au bilan pour 44 K€.

h. Un emprunt auprès de la Société Générale :

- Montant : 600 K€, souscrit en euros
- Objet : Aménagement Boutique Madeleine.
- Versement des fonds le 15/01/2019
- Durée : 7 ans,
- Remboursement : en 84 versements mensuels après une période différé de 6 mois.
- Taux annuel : 1,10%.

Au 30 avril 2022, cet emprunt figure au bilan pour 415 K€.

i. Un emprunt auprès de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes :

- Montant : 600 K€, souscrit en euros
- Objet : Financement besoin en fond de roulement
- Versement des fonds : 23 janvier 2020;
- Durée : 5 ans ;
- Remboursement : 60 versements mensuels à terme échu;
- Taux annuel : 0,80%.

Au 30 avril 2022, cet emprunt figure au bilan pour 395 K€.

j. Un emprunt auprès de la Société Générale

- Montant : 1 000 000 €, souscrit en euros ;
- Objet : Prêt Garanti par l'Etat
- Versement des fonds : 30/04/2020 ;
- Durée totale de prêt : 6 années dont 2 années de différé du remboursement en capital ;
- Amortissement sur 4 ans à échéances mensuelles ;
- Taux d'intérêt annuel : 0,00% pour la première année puis 0,58% hors assurance et Prime de Garantie de l'Etat ;
- Prime de Garantie de l'Etat : 0,25% du capital emprunté au titre de la première année, puis 0,50% pour respectivement la seconde et troisième année, et 1% par an jusqu'à remboursement intégral du prêt.

Au 30 avril 2022, cet emprunt figure au bilan pour 1.000 K€.

k. Un emprunt auprès de la Banque Publique d'Investissement

- Montant : 1 000 000 €, souscrit en euros ;
- Objet : Prêt Garanti par l'Etat
- Versement des fonds : 19/05/2020 ;
- Durée totale de prêt : 6 années dont 2 années de différé du remboursement en capital ;
- Amortissement sur 4 ans à échéances trimestrielles ;
- Remboursement : 1 versement annuel principal et intérêts, à terme échu après une période différée de 12 mois, sauf activation de l'option d'amortissement additionnel.
- Taux d'intérêt annuel : fixe de 1,75% au titre de la première année, puis 2,25% pour les années suivantes.

Au 30 avril 2022, cet emprunt figure au bilan pour 1.000 K€.

- l.** Un emprunt auprès de la Banque Palatine
- Montant : 1 000 000 €, souscrit en euros ;
 - Objet : Prêt Garanti par l'Etat
 - Versement des fonds : 12/05/2020 ;
 - Durée totale de prêt : 6 années dont 2 années de différé du remboursement en capital ;
 - Amortissement sur 4 ans à échéances mensuelles ;
 - Taux d'intérêt annuel : 0,00% pour la première année puis 0,73% hors assurance et Prime de Garantie de l'Etat ;
 - Prime de Garanties de l'Etat : 0,25% du capital emprunté au titre de la première année, puis 0,50% pour respectivement la seconde et troisième année, et 1% par an jusqu'à remboursement intégral du prêt.

Au 30 avril 2022, cet emprunt figure au bilan pour 1.000 K€.

- m.** Un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes
- Montant : 400 000 €, souscrit en euros ;
 - Objet : Prêt Garanti par l'Etat
 - Versement des fonds : 05/05/2020 ;
 - Durée totale de prêt : 6 années dont 2 années de différé du remboursement en capital ;
 - Amortissement sur 4 ans à échéances mensuelles ;
 - Taux d'intérêt annuel : 0,00% pour la première année puis 0,73% hors assurance et Prime de Garantie de l'Etat ;
 - Prime de Garantie de l'Etat : 0,25% du capital emprunté au titre de la première année, puis 0,50% pour respectivement la seconde et troisième année, et 1% par an jusqu'à remboursement intégral du prêt.

Au 30 avril 2022, cet emprunt figure au bilan pour 400 K€.

- n.** Un emprunt auprès de la Banque Européenne du Crédit Mutuel
- Montant : 1 000 000 €, souscrit en euros ;
 - Objet : Prêt Garanti par l'Etat
 - Versement des fonds : 13/05/2020 ;
 - Durée totale de prêt : 6 années dont 2 années de différé du remboursement en capital ;
 - Amortissement sur 4 ans à échéances mensuelles ;
 - Taux d'intérêt annuel : 0,00% pour la première année puis 0,70% hors assurance et Prime de Garantie de l'Etat ;
 - Prime de Garantie de l'Etat : 0,25% du capital emprunté au titre de la première année, puis 0,50% pour respectivement la seconde et troisième année, et 1% par an jusqu'à remboursement intégral du prêt.

Au 30 avril 2022, cet emprunt figure au bilan pour 1.000 K€.

- o.** Un emprunt auprès de la Banque Publique d'Investissement :
- Montant : 620 K€, souscrit en euros
 - Objet : Financement du développement d'une gamme de mobilier connecté
 - Versement des fonds le 20/07/2017
 - Durée : 8 ans,
 - Remboursement : en 20 versements trimestriels, d'un montant égal, à terme échu après une période différé de 24 mois au cours desquels seuls les intérêts seront perçus. Le premier le 30 juin 2020, le dernier le 30 septembre 2025,
 - Taux annuel : 0,00%.

Au 30 avril 2022, cet emprunt figure au bilan pour 434 K€.

5.19 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

<i>En milliers d'euros</i>	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2022
Fournisseurs et comptes rattachés	5 354	-	-	5 354
Valeurs nettes	5 354	-	-	5 354

<i>En milliers d'euros</i>	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2021
Fournisseurs et comptes rattachés	5 677	-	-	5 677
Valeurs nettes	5 677	-	-	5 677

5.20 AUTRES DETTES, COMPTES DE REGULARISATION ET ECARTS DE CONVERSION PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2022
Personnel et comptes rattachés	351	-	-	351
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	217	-	-	217
Etat (IS, TVA collectée FRANCE et UE)	1 362	-	-	1 362
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Clients avances et avoirs à établir	1 071	-	-	1 071
Charges à Payer ⁽¹⁾	214	872	363	1 449
Dettes Intra-Groupe	28	-	-	28
Créditeurs divers	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	565	-	-	565
Ecart de conversion passif	17	-	-	17
Valeurs nettes	3 825	872	363	5 060

<i>En milliers d'euros</i>	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2021
Personnel et comptes rattachés	488	-	-	488
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	240	-	-	240
Etat	1 913	-	-	1 913
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2	-	-	2
Clients avances et avoirs à établir	1 277	-	-	1 277
Charges à Payer ⁽¹⁾	410	814	305	1 529
Dettes Intra-Groupe	6	-	-	6
Créditeurs divers	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	3	-	-	3
Ecart de conversion passif	21	-	-	21
Valeurs nettes	4 360	814	305	5 479

⁽¹⁾ : Constitué à plus de 90% par l'étalement des franchises des Boutiques

5.21 PRODUITS A RECEVOIR

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2022	30/04/2021
Créances rattachées à des participations	-	-
Autres immobilisations financières	-	-
Créances clients et comptes rattachés	10	85
Autres créances	118	18
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	-	-
Total produits à recevoir	128	104

5.22 CHARGES A PAYER

En milliers d'euros	30/04/2022	30/04/2021
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	138	89
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 392	898
Dettes fiscales et sociales	589	822
Autre dettes ⁽¹⁾	1 453	1 533
Total charges à payer	3 572	3 343

⁽¹⁾ dont Charges à Payer issues de l'étalement des franchises des Boutiques

5.23 ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.23.1 IMMOBILISATIONS FINANCEES EN CREDIT-BAIL

Les immobilisations financées par crédit-bail sont comptabilisées en charge en respect du Plan Comptable Général français. Il est indiqué ci-dessous :

- la valeur des biens en crédit-bail au moment de la signature du contrat ;
- le montant des redevances (loyers) afférentes à l'exercice ;
- le montant cumulé des redevances (loyers) des exercices précédents ;
- l'évaluation, à la date de clôture du bilan :
 - des redevances restant à payer,
 - et le prix d'achat résiduel des biens en crédit-bail

En milliers d'euros	Valeur d'origine HT	Redevances payées		Redevances restant à payer			Total	Valeur de rachat	Dotations Amort. (*)
		Exercice	Cumulées	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans			
Matériel de transport									
Fourgon Sprinter	28	6	17	6	3		9	3	6
Véhicule société 2	98	21	49	21	52		73	1	20
Véhicule société 3	79	20	20	17	56		74	0	16
Totaux	205	48	86	45	111	-	156	4	41

(*) : Charge d'amortissement de l'exercice qui aurait impacté le compte de résultat si le bien avait été acquis au lieu d'être financé par un crédit-bail. Il a été considéré un amortissement linéaire de 5 ans pour chacune des immobilisations financées en crédit-bail.

5.23.2 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE LOCATION IMMOBILIERE

Le tableau ci-dessous récapitule les engagements donnés en matière de location immobilière :

En milliers d'euros	Charges de loyers comptabilisés		Charges de loyers restantes			Total
	Exercice	Cumulés	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
Siège Social - Bâtiment Principal	221	1 577	221	857	-	1 079
Siège Social - Extension	73	91	75	300	281	656
Boutique Lyon	125	592	125	40	-	165
Boutique Paris Madeleine	891	3 207	894	3 577	1 341	5 813
Boutique Paris Rivoli	232	232	265	1 058	232	1 554
Totaux	1 561	5 719	1 584	5 833	1 855	9 272

5.23.2.1 Siège Social

Bail commercial entre la SCI AGL IMMOBILIER et MILIBOO

- Bâtiment à usage industriel, commercial et bureaux
- Situé au 17 rue Mira – 74650 CHAVANOD
- Durée : Du 16 mars 2015 au 15 mars 2027 (12 ans)
- Montant du loyer annuel : 221K€ hors taxes et hors charges
- Indexation : Réévaluation au 01/01 de chaque année et pour la première fois le 01/04/2016.
Indice de base : 4 T 2014 (108.47)

5.23.2.2 Siège Social - Extension

Bail commercial entre GL IMMO et MILIBOO

- Bâtiment à usage industriel, commercial et bureaux
- Situé au 17 rue Mira – 74650 CHAVANOD
- Durée : Du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2031 (10 ans)
- Montant du loyer annuel : 73 K€ hors taxes et hors charges
- Indexation : Réévaluation au 01/01 de chaque année et pour la première fois le 01/01/2022 sur la base de l'indice ILC. Indice de base : T3-2020 / 130,59

5.23.2.3 Boutique Lyon

Bail commercial entre WHITE KNIGHT C GROLEE-CARNOT 2013 SAS et MILIBOO

- Bâtiment à usage commercial
- Situé au 31 rue Ferrandière / 4 et 6 rue Grolée – 69002 LYON,
- Durée : 6 ans à compter de la date de prise d'effet fixée au 28 août 2017,
- Montant du loyer annuel : 120 K€ hors taxes et hors charges la première année, revalorisé de 10 K€ par année de location pour atteindre un minimum de 150 K€ à partir de la quatrième année.
- Indexation : Réévaluation au quatrième anniversaire de la date d'ouverture au public en se basant sur l'ILC publié à la troisième date anniversaire d'ouverture au public publié par l'INSEE.

5.23.2.4 Boutique Paris Madeleine

Bail commercial entre OFI GB1 et MILIBOO dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Bâtiment à usage commercial
- Situé au 14 boulevard de la Madeleine – 75008 PARIS,
- Durée : 10 ans à compter de la date de prise d'effet fixée au 1^{er} novembre 2018,
- Montant du loyer annuel : les charges de loyer restantes sont à hauteur de 944 K€ annuels hors taxes et hors charges, compte tenu d'un étalement sur la durée du bail de 20 mois de franchises répartis sur les 36 premiers mois de location.

5.23.2.5 Boutique Rivoli

Bail commercial entre ELYREAL et MILIBOO

- Bâtiment à usage commercial
- Situé au 83 bis rue de Rivoli – 75001 PARIS
- Durée : Du 17 mars 2021 au 16 mars 2018 (7 ans)
- Montant du loyer annuel : les charges de loyer restantes sont à hauteur de 296 K€ annuels hors taxes et hors charges, compte tenu d'un étalement sur la durée du bail de réductions de loyers consenties par le bailleur
- Indexation : Réévaluation au 01/01 de chaque année et pour la première fois le 01/01/2022 sur la base de l'indice ILC. Indice de base : T3-2020 / 130,59

5.23.3 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La provision pour départ en retraite n'est pas comptabilisée dans le compte de résultat.

Le montant de l'engagement hors bilan s'élève à 30 avril 2022 à 219 K€, charges sociales incluses.

5.23.4 COUVERTURE DE CHANGE

Aucun contrat de couverture de change n'est en vigueur à la fin de l'exercice.

5.23.5 GARANTIE DE PAIEMENT DE FACTURES

La Société a mis en place au cours des exercices passés, et à la demande de l'un de ses fournisseurs, une garantie bancaire de paiement de factures d'un montant de 30 K€ auprès de la Banque Européenne du Crédit Mutuel.

5.23.6 ENGAGEMENTS CREDIT DOCUMENTAIRE

<i>En milliers d'USD</i>	<i>Échéance</i>	<i>30/04/2022</i>
Engagements hors bilan - Banque Européenne Crédit Mutuel		
Credoc import à vue	06/05/2022	5
Total Credoc en USD		5

5.23.7 COVENANT BANCAIRES

La société n'a aucun de ses emprunts soumis à respect de covenant bancaire.

5.23.8 DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

- a. Emprunt Société Générale 600 K€.
 - Montant initial de cette garantie = 600 K€.
 - Montant restant 600 K€
 - Date fin échéance garantie : 23/04/2025
 - Nature de la sureté réelle : Nantissement de rang du fonds de commerce de la Boutique de Lyon rue Grôlée jusqu'à remboursement intégral du prêt.
- b. Emprunt Société Générale 700 K€.
 - Montant initial de cette garantie = 700 K€.
 - Montant restant 700 K€
 - Date fin échéance garantie : 21/06/2022
 - Nature de la sureté réelle : Nantissement en rang disponible, et pari passu, du fonds de commerce situé au 14 boulevard de la Madeleine, 75008 Paris, en garantie d'un prêt bancaire.
- c. Emprunt Caisse d'Epargne 750 K€.
 - Montant initial de cette garantie = 750 K€.
 - Montant restant 750 K€
 - Date fin échéance garantie : 05/08/2022
 - Nature de la sureté réelle : Nantissement en rang disponible, et pari passu, du fonds de commerce situé au 14 boulevard de la Madeleine, 75008 Paris, en garantie d'un prêt bancaire.
- d. Emprunt BPA 600 K€.
 - Montant initial de cette garantie = 600 K€.
 - Montant restant 600 K€
 - Date fin échéance garantie : 20/08/2025
 - Nature de la sureté réelle : Nantissement en 7ème rang, du fonds de commerce situé au 14 boulevard de la Madeleine, 75008 Paris, en garantie d'un prêt bancaire.
- e. Emprunt Caisse d'Epargne 104 K€.
 - Montant initial de cette garantie = 104 K€.
 - Montant restant 104 K€
 - Date fin échéance garantie : 05/11/2024
 - Nature de la sureté réelle : Nantissement en rang disponible, et pari passu, du fonds de commerce situé au 14 boulevard de la Madeleine, 75008 Paris, en garantie d'un prêt bancaire.

5.23.9 INSTRUMENTS DE CAPITAUX

	AGA
N° Plan	2020-2
Date du conseil d'administration	28/09/2020
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou attribuées, <i>dont le nombre pouvant être souscrites par ou attribuées aux :</i>	5 822
• <i>mandataires sociaux</i>	-
• <i>salariés</i>	5 822
Point de départ d'exercice des options	N/A
Date d'expiration	N/A
Prix de souscription	-
Modalités d'exercice	cf. Note 1
Nombre d'actions souscrites au 30 avril 2022	-
Nombre d'actions rachetées ou émises au 30 avril 2022 dans le <u>cadre du plan d'AGA</u>	5 822
Nombre d'actions à émettre dans le cadre d'un plan d'AGA	-
Nombre d'actions acquises au 30 avril 2022 par les bénéficiaires <u>du plan d'AGA</u>	-
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions <u>annulées ou caduques</u>	-
Reste à souscrire / acquérir par les bénéficiaires à fin d'exercice	5 822

Note 1 :

Le Conseil d'Administration a décidé le 28 septembre 2020 de l'attribution gratuite sous conditions de présence de 7.723 actions ordinaires MILIBOO existantes ou à émettre au profit de cadres clés.

L'attribution des actions est définitive au terme d'une période d'acquisition s'achevant le 2 janvier 2023. Un délai de conservation de deux ans à compter de la date d'acquisition a été fixé par le Conseil d'Administration à l'expiration duquel les bénéficiaires pourront céder leurs actions

L'acquisition cesse en cas de rupture de contrat de travail sauf décès, invalidité ou départ en retraite du bénéficiaire.

L'un des cadres concerné alors, a d'ores et déjà quitté la société. Il reste ainsi 5.822 actions à attribuer définitivement.

La société dispose d'actions auto-détenues en nombre suffisant pour pourvoir à cette acquisition définitive.

5.24 ENTREPRISES LIEES

<i>Au bilan (+ actif - passif)</i>	30/04/2022	30/04/2021
Comptes courants associés	(35)	(14)
Compte courant AGL HANGZHOU	(28)	(6)
Compte courant MILIBOO CORP	-	-
Compte courant SASU MILIBOUTIQUE	-	-
Compte courant MILIBOO S.L.	12	-
Compte courant MILIBOO CONNECTED	608	421
Compte courant MILISTOCK	655	247
Provision comptes courants filiales	(545)	(421)
Créances rattachées à des participations SCI AGL IMMOBILIER	152	220
Créances rattachées à des participations MILISTOCK	213	213
Fournisseur SASU MILIBOUTIQUE	(238)	(73)
Fournisseur SCI AGL IMMOBILIER	-	-
Fournisseur AGL HANGZHOU	-	-
Fournisseur MILIBOO CONNECTED	-	-
Client MILIBOO CORP	-	-
Client MILIBOO CONNECTED	-	-

<i>Au compte de résultat (+ produits - charges)</i>	30/04/2022 - 12 Mois -	30/04/2021 - 12 Mois -
Charges financières	-	-
Produits financiers	11	8

Les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

5.25 HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2022 - 12 Mois -	30/04/2021 - 12 Mois -
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	41	69
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes	-	-
Services autres que la certification des comptes (*)	-	6
Totaux	41	75

(*) Pour l'exercice clos au 30 avril 2021 :

- Provision en vue des rapports sur les résolutions à caractère extraordinaires de l'AGM du 21 octobre 2021

5.26 FILIALES

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances reçus	Prêts et avances consenties	Cautions et avals	Capitaux propres (*)	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos (**)
MILIBOUTIQUE SASU N° Siren 517946299 17 rue Mira - Parc Altais - 74650 Chavanod	100%	2	2	238			2	1 007	0,1
AGL HANGZHOU Room D, 12th Floor Gaige Yue Bao Building, N°250 Zonghe Zhong Road, Shangcheng District Hangzhou, Zhejiang China	100%	70	70	28			48	374	0
SCI AGL IMMOBILIER N° Siren 800830663 17 rue Mira - Parc Altais - 74650 Chavanod	67%	2	2		152		454	226	66
MILIBOO CORPORATION (***) IRS 32-0490604 10 East 40th Street, Suite 3310, New York, NY 10016	100%	362	-	-	-		-	-	0
MILIBOO CONNECTED N° Siren 838 226 843 17 rue Mira - Parc Altais - 74650 Chavanod	100%	5	-	-	608		(553)	-	(448)
MILISTOCK N° Siren 891 619 769 17 rue Mira - Parc Altais - 74650 Chavanod	100%	100	100	-	655	213	100	1 538	0
MILIBOO S.L. NIF : 809620931 Paseo Mallorca n°10 Entlo. 2°, CP 07012 Palma de Majorca	100%	10	10	-	12	-	10	26	2

(*) : Y compris le résultat de l'année N

(**) : Connus au jour de l'émission du présent rapport

(***) : En cours de dissolution

5.27 EFFECTIF

La ventilation de l'effectif moyen s'établit comme suit :

Moyenne Annuelle en ETP	30/04/2022 - 12 Mois -	30/04/2021 - 12 Mois -
Cadres	18	15
Non Cadres	47	39
Apprentis, Stagiaires & sous contrats de professionnalisation	2	1
Totaux	67	55

5.28 REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (HORS ATTRIBUTION D'INSTRUMENT DE CAPITAL)

En milliers d'euros	Fonction	Fixe	Avantages en Nature	Variable	Indemnités versées	Indemnités non versées	Jetons de Présence	Total
Guillaume LACHENAL	P-DG	315	6	44	-	-	-	365
Jacques CHATAIN	Adm	-	-	-	-	-	-	-
Sébastien DESCARPENTRIES	Adm	-	-	-	-	-	-	-
Véronique LAURENT-LASSON	Adm	-	-	-	-	-	10	10
Jean-Marc DUMESNIL	Adm	-	-	-	-	-	-	-
Totaux		315	6	44	-	-	10	375

6 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

6.1 LE GROUPE M6 ENTRE A HAUTEUR DE 21.4% AU CAPITAL DE MILIBOO

Miliboo et le Groupe M6, à travers sa filiale M6 Interactions, ont signé le 5 mars 2019 un partenariat d'envergure de type « media for equity », afin de soutenir les ambitions de développement de Miliboo.

Pendant 3 ans, le Groupe M6 a mis à disposition de Miliboo un volume d'espace publicitaire sur l'ensemble de ses médias (antennes TV, radio et digital) et a été rémunéré en contrepartie par des obligations convertibles en actions Miliboo d'une valeur totale de 3.750 K€, émises en 2 tranches.

Ces obligations convertibles étaient rémunérées à un taux annuel de 1,5%. Au 30 juin 2022, le montant total de cette créance d'intérêts due à M6 Interactions s'élevait à 137.723,37 €.

Le contrat d'émission signé le 5 mars 2019 prévoyait que, dans l'hypothèse où M6 Interactions déciderait de convertir intégralement les obligations convertibles en actions ordinaires, cette conversion lui donnerait droit de souscrire à un nombre maximum de 1.483.213 actions ordinaires, représentant 21,40% du capital social de la société.

Il était également prévu que, si la conversion intégrale des obligations convertibles était demandée par M6 Interactions, le montant de la créance d'intérêt porterait augmentation de capital au profit de M6 Interactions, dans la limite de ce montant et par compensation.

Enfin, le contrat d'émission stipulait que, cette augmentation de capital par compensation avec les intérêts dus viendrait en déduction du nombre total d'actions ordinaires pouvant être souscrites par conversion des obligations convertibles. Ainsi, le nombre total d'actions pouvant être émises au profit de M6 Interactions restait inchangé malgré la compensation avec la créance d'intérêts.

À l'issue de ces 3 ans, le Groupe M6 a confirmé sa volonté de devenir un actionnaire de référence de Miliboo et a choisi de convertir l'intégralité des OCA en actions ordinaires.

Le Groupe M6 a adressé le 17 juin 2022 une lettre d'exercice du droit à conversion des OCA, puis le 1^{er} juillet 2022 les bulletins de souscription.

Le Conseil d'Administration de Miliboo a d'une part approuvé le 1^{er} juillet 2022 les termes de la lettre d'exercice adressée le 17 juin 2022. Il a d'autre part procédé à l'émission de 1.436.405 actions ordinaires nouvelles, de 0,10€ de valeur nominale, en vertu de la conversion des OCA. Il a enfin, se fondant sur la délégation octroyée par les actionnaires lors de leur assemblée générale mixte du 21 octobre 2021 (douzième résolution), procédé à l'émission de 46.808 actions ordinaires nouvelles, de 0,10€ de valeur nominale, par compensation de la créance d'intérêts.

Au global, cette opération se traduit par l'émission au profit de M6 Interactions de 1.483.213 actions nouvelles Miliboo, ce qui porte à 6.930.904 actions le nombre total d'actions Miliboo. Les actions nouvelles portent jouissance immédiatement et M6 détient ainsi 21,4% du capital et 17.8% des droits de vote réels qui se décomposent de la manière suivante :

	Répartition du Capital				Répartition des droits de vote			
	au 30 juin 2022		au 1er juillet 2022 Après conversion des OCA		au 30 juin 2022		au 1er juillet 2022 Après conversion des OCA	
	# titres	%	# titres	%	# droit de vote	%	# droite de vote	%
Mandataire Dirigeant	979 321	17,98%	979 321	14,13%	1 227 449	17,86%	1 227 449	14,69%
Auriga Partners	2 015 649	37,00%	2 015 649	29,08%	3 083 226	44,87%	3 083 226	36,91%
Magelio/Sigma (actions de concert) ⁽¹⁾	1 013 743	18,61%	1 013 743	14,63%	1 013 743	14,75%	1 013 743	12,13%
M6 Interactions	0	0,00%	1 483 213	21,40%	0	0,00%	1 483 213	17,75%
Public	1 381 590	25,36%	1 381 590	19,93%	1 546 557	22,52%	1 546 557	18,52%
Actions auto-détenues	57 388	1,05%	57 388	0,83%	0	0,00%	0	0,00%
TOTAL	5 447 691	100,00%	6 930 904	100,00%	6 870 975	100,00%	8 354 188	100,00%

Nota (1) : Actions de concert de Magelio Capital SAS, des fonds Sigma (à savoir Fip Patrimoine Bien-Etre, Fip FRANCE Investissement PME, FCPI Rebond Europe 2020, FCPI Rebond Europe 2021, FIP Rendement Bien-Etre n°3, FCPI Euroopportunités 2022), Michel Picot & Advest SAS, Florent & Gwenaëlle Saint-Leger & Saint Leger Holding. Le nombre d'actions correspond à celui déclaré par le concert d'actionnaires dans leur notification de mise en concert du 5 avril 2022.

Cette opération permet de renforcer les capitaux propres de Miliboo et de réduire son endettement de 3.750 K€.

Il sera proposé aux actionnaires de Miliboo à l'occasion de la prochaine Assemblée Générale prévue le 20 octobre 2022, de nommer la société M6 Interactions en qualité administrateur. Durant cet intervalle, M6 Interactions a été nommé en qualité de censeur au Conseil d'administration de Miliboo., étant précisé que son mandat de censeur cessera dès lors que M6 Interactions sera nommée administrateur de la Société.